

Procès-verbal du conseil municipal
du lundi 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le 6 novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil sous la présidence de Mr Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Nathalie MARCHAND, Josiane VIALLETON.

Absents : Hélène EPINAT, Jean-Pierre LAFARGE, Christophe VIBOUD.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

1. Local des jeunes : approbation du lot n°1.
2. Décision modificative.
3. Nomenclature M57 : application de la fongibilité des crédits..
4. Autorisation de mandatement de factures d'investissement avant vote du budget 2024.
5. Neutralisation AC investissement 2024.
6. Travaux 2024 : demandes de subventions.
7. Aménagement d'une aire de jeux : demande subventions
8. Aménagement de la rue du Bourg : point sur les travaux.
9. Questions diverses.

20 h 30 : Ouverture de la séance. Présence publique : aucune.

1. **Local des jeunes : approbation du lot n°1.** Ce lot (Ravalement de façade) avait été déclaré infructueux car très au-dessus de l'estimation. Une nouvelle consultation nous a permis d'obtenir une proposition à 14 800 €, par l'entreprise Pétrus Cros, que nous avons acceptée. La toiture est maintenant terminée et les autres corps de métier sont à l'œuvre.
2. **Décision modificative** : Il s'agit d'une modification d'écriture due à la défaillance d'une locataire. Une délibération est nécessaire. La décision est acceptée à l'unanimité.
3. **Nomenclature M57 : application de la fongibilité des crédits.** Pour éviter ou tout au moins diminuer le recours à ce type de procédure, avec la nomenclature M57, le maire a désormais la possibilité de transférer des crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7,5%, à l'exclusion des charges de personnel. Cette disposition est elle aussi approuvée à l'unanimité.
4. **Autorisation de mandatement de factures d'investissement avant vote du budget 2024.** Dans l'attente du vote du budget 2024, qui sera présenté au printemps prochain, certains engagements ont dû être pris sur des investissements futurs et nécessitent des mandatements en conséquence. Les montants concernés sont les suivants : chapitre 20 : 8 641€, chapitre 21 : 85 750€, chapitre 23 : 6 500€. Le conseil autorise ces mouvements sans opposition.
5. **Neutralisation d'attribution de compensation d'investissement 2024.** Depuis le transfert de certaines de nos charges d'investissement à Loire-Forez, l'attribution de compensation correspondante peut être comptabilisée en section investissement et amortie sur un an. Une délibération est nécessaire pour entériner le jeu d'écritures qui en découle. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Travaux 2024 : demandes de subventions. L'aménagement de l'entrée sud du bourg concerne deux chantiers simultanés :

- d'une part la création d'un trottoir et d'une chicane de sécurité avec les travaux de voirie afférents, d'un coût de 66 908 € H.T. pour lesquels nous sollicitons une subvention de 30% au titre des amendes de police.
- D'autre part le curage, l'assainissement, la mise en place d'une vanne de vidange et d'un regard moine ainsi que la mise en place d'un jet au centre de la mare dite « le Pêcher », là aussi avec des travaux de voirie, d'un coût de 14 707 € H.T., pour lesquels nous envisageons de demander une participation de 50 % du département au titre de l'enveloppe de solidarité. Ces demandes sont approuvées à l'unanimité.

7. Aménagement d'une aire de jeux : il est prévu de réaliser l'aménagement d'une aire de jeux dans le centre du village. Le montant des travaux est estimé entre 55 000€ et 60 000€. Il sera demandé deux subventions pour ce projet ; l'une à la Région, l'autre à Loire Forez.



8. Aménagement de la rue du Bourg : point sur les travaux. L'entreprise Gourbière et Gachet procède actuellement aux travaux préalables aux chantiers à venir évoqués ci-dessus et qui concernent les canalisations d'eaux pluviales et d'eau potable. Le bassin du Pêcher sera mis à sec pendant quelques mois afin d'être assaini convenablement.

9. Questions diverses.

- Le groupe folklorique « Les Fardelets » fêtera son cinquantenaire les 24 et 25 août prochains. Le programme des festivités qui nous a été communiqué implique quelques investissements exceptionnels pour lesquels la participation de la commune de Marcoux serait la bienvenue. Le conseil décide de lui attribuer une subvention de 500 €.
- Loire-Forez dispose de certains équipements ou matériels qu'elle peut mettre à notre disposition. Pour cela une convention doit être mise en place au titre du « Service Commun des Moyens Techniques ». Celle-ci ne soulève aucune contestation de la part du conseil.
- A l'instar de certaines municipalités, en particulier de celle de Montverdon, une suggestion nous a été transmise par Pauline, notre secrétaire, qui officie aussi pour cette commune, à savoir proposer un coffret cadeau à tous les couples qui ont la joie d'accueillir un nouveau-né. La discussion qui s'en suit tourne surtout autour du contenu du coffret, mais pas sur le bien-fondé de cette initiative que le conseil approuve sans réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Pierre VERDIER



Le Secrétaire
Michel PONCHON

